

Novembre 2017

Canada

DÉFI DES  
VILLES  
INTELLIGENTES  
GUIDE DU CANDIDAT





## TABLE DES MATIÈRES

Message du ministre.....	1
L'aperçu du Défi des villes intelligentes.....	2
Qu'est-ce que l'approche de villes intelligentes?.....	2
Énoncé de défi .....	3
Exemple 1 : « Se sentir en sécurité ».....	3
Exemple 2 : « Bien gagner sa vie ».....	3
Exemple 3 : « Se déplacer dans sa collectivité ».....	4
Exemple 4 : « Vivre dans un environnement sain ».....	4
Exemple 5 : « S'émanciper et faire partie intégrante de la société ».....	5
Exemple 6 : « Vivre une vie active et saine ».....	6
Qui peut être candidat?.....	6
Processus et chronologie .....	7
Candidature .....	7
Sélection des finalistes.....	7
Proposition définitive .....	8
Sélection des gagnants.....	8
Mise en œuvre.....	8
Prix .....	9
Sélection des finalistes et gagnants .....	10
Notification de confidentialité .....	10
Formulaire de consentement et d'autorisation et annexe confidentielle.....	10
Protocole de communication.....	10
Coordonnées .....	11
Annexe : Instructions de la candidature .....	12
Section I : Renseignements sur le candidat .....	12
Section II : Proposition préliminaire .....	14
Sous-section 1 – Définition du problème (Total de 55/100) .....	14
Sous-section 2 – Détails de la proposition préliminaire (Total de 45/100) .....	17
Section III : Autres exigences.....	24
Section IV : Questions de sondage.....	26

## MESSAGE DU MINISTRE

C'est avec grand enthousiasme que nous lançons le Défi des villes intelligentes.

Dans tout le pays, les petites et les grandes collectivités débordent de nouvelles idées. En tant que Ministre de l'Infrastructure et des Collectivités, j'ai eu le privilège de rencontrer des dirigeants d'un océan à l'autre et d'entendre leurs plans ambitieux et novateurs visant à améliorer la qualité de vie de leurs résidents. Par l'entremise du Défi des villes intelligentes, nous aiderons ces idées et ces plans à voir le jour et nous trouverons des solutions permettant l'atteinte des résultats positifs concrets.

En tant qu'ancien conseiller municipal, je sais d'expérience que les dirigeants au niveau local comprennent le mieux les besoins de leurs collectivités. Ils sont les premiers à entendre parler de congestion routière, de problèmes relativement à l'accès aux services ou au transport en commun. Le Défi des villes intelligentes demandera aux dirigeants de faire équipe avec des entreprises d'avant-garde, des universités et des organisations civiques pour concevoir des solutions innovatrices afin de résoudre leurs défis les plus urgents en utilisant les données et les technologies connectées.

Avec leur diversité et leur inclusion, les collectivités canadiennes sont des terres fertiles à l'émergence de nouvelles idées. En rassemblant des perspectives différentes et des gens de parcours divers, il devient facile de considérer un problème sous un jour différent. C'est lorsque ces personnes talentueuses se rassemblent dans la poursuite d'un objectif commun, qu'elles peuvent développer des solutions inspirées qui auront une incidence réelle et tangible.

Je mets au défi les dirigeants locaux d'être ambitieux et de sortir des sentiers battus. Je vous demande d'aborder le Défi dans une optique de transparence, d'expérimentation, d'inclusion, d'autonomisation et de partage des connaissances. Au-dessus de tout, je vous invite à penser à ce qui aura le plus grand impact possible pour ceux qui trouvent leur chez-soi au sein de votre collectivité.

J'ai hâte de voir ce que vous mettrez de l'avant.

L'honorable Amarjeet Sohi  
Ministre de l'Infrastructure et des Collectivités



## L'APERÇU DU DÉFI DES VILLES INTELLIGENTES

Le Défi des villes intelligentes est une compétition ouverte aux municipalités, aux administrations régionales et aux collectivités autochtones (Premières nations, Inuits, et Métis) partout au Canada.

Le Défi aidera les collectivités du pays à mieux définir leur avenir avec l'aide de leurs résidents en adoptant une approche de villes intelligentes.

Les collectivités gagnantes se verront remettre un prix en argent qui leur permettra de mettre leurs propositions de villes intelligentes.

Infrastructure Canada consulte présentement les dirigeants, les collectivités et les organisations autochtones pour finaliser la conception d'une compétition spécifique aux collectivités autochtones qui reflétera leur réalité et leurs enjeux uniques. Les collectivités autochtones sont également éligibles à faire compétition pour tous les prix de la compétition en cours selon le processus et les échéanciers présentés dans ce guide.

## QU'EST-CE QUE L'APPROCHE DE VILLES INTELLIGENTES?

L'approche de villes intelligentes vise à obtenir des résultats significatifs pour les résidents au moyen des avantages fondamentaux des données et des technologies connectées :

### ■ **Transparence**

Lorsque les collectivités rendent leurs données pleinement accessibles, utilisables et exemptes d'obstacles, leurs processus décisionnels deviennent transparents, elles donnent ainsi une voix aux citoyens et renforcent la relation entre les résidents et les organismes publics.

### ■ **Intégration**

Les données et les technologies connectées donnent les moyens aux collectivités de briser les silos au sein des gouvernements et des organismes publics locaux.

### ■ **Transférabilité**

Lorsque les outils et les approches technologiques sont à source ouverte, transparents et normalisés, ils peuvent être utilisés par les collectivités partout au pays, et ce, peu importe leur taille ou leur capacité.

### ■ **Collaboration**

Les technologies connectées permettent aux collectivités de réunir des partenaires traditionnels et non traditionnels et de créer des relations de collaboration.

## ÉNONCÉ DE DÉFI

Chaque collectivité devra tout d'abord déterminer son Énoncé de défi.

Il s'agit d'une seule phrase qui décrit le résultat ou les résultats que la collectivité souhaite obtenir en mettant sa proposition de ville intelligente en œuvre. L'énoncé de défi doit être mesurable, ambitieux et réalisable au moyen des données et des technologies connectées proposées. Voici, aux fins d'illustration seulement, des exemples d'énoncés, d'activités ou de projets de ville intelligente qui pourraient y répondre, et d'indicateurs qui permettraient d'évaluer les progrès réalisés.

### EXEMPLE 1 : « SE SENTIR EN SÉCURITÉ »

Énoncé de défi : Le quartier de notre collectivité où le taux de criminalité est le plus élevé deviendra plus sécuritaire par rapport à la moyenne nationale.

Activités ou projets de ville intelligente :

- Mise en place de programmes parascolaires enrichis pour les jeunes à risque, qui leur permettent d'utiliser des technologies (conception numérique, impression 3D, codage) et d'acquérir des compétences essentielles au moyen de l'approche de jeux « gamification ».
- Création d'une plateforme en ligne pour signaler les actes criminels et en faire le suivi, laquelle intègre les commentaires des résidents et les données sur la criminalité de la ville.
- Installation de technologies de détection et d'éclairage intelligents qui sont intégrés aux services de première intervention pour résoudre les problèmes de sécurité.

Indicateurs des progrès réalisés en vue de l'atteinte des résultats :

- Réduction du nombre d'incidents signalés dans des zones où de l'éclairage intelligent est installée.
- Hausse du taux de participation aux programmes parascolaires.
- Réduction, en deçà de la moyenne nationale, des niveaux de « crainte du crime » chez les résidents.
- Taux de criminalité inférieur à la moyenne nationale.

### EXEMPLE 2 : « BIEN GAGNER SA VIE »

- Énoncé de défi : Après des années de ralentissement, notre collectivité transformera un ancien quartier industriel pour en faire un des endroits au Canada où la croissance économique est la plus vigoureuse.

Activités ou projets de ville intelligente :

- Création d'une application mobile unique pour relier les gens et les entreprises aux services communautaires et pour évaluer les temps de réponse, la rétroaction et la satisfaction des utilisateurs.
- Prestation de programmes de formation en ligne adaptés au numérique dans notre bibliothèque locale pour aider les travailleurs à s'adapter au marché en évolution.
- Création d'un laboratoire vivant pour mettre à l'essai de nouvelles approches inclusives et adaptées au numérique visant à améliorer la qualité de vie, à mettre à profit les

idées lancées en ligne par les citoyens et à rendre les résultats accessibles dans un portail de données ouvertes.

Indicateurs des progrès réalisés en vue de l'atteinte des résultats :

- Hausse du taux d'utilisation, rétroaction des clients sur l'application mobile.
- Réduction des temps de réponse aux demandes de service.
- Hausse du taux de participation et rétroaction sur la satisfaction dans le cadre de programmes de formation et de recyclage.
- Secteur privé : augmentation des investissements et du nombre de nouveaux emplois.

### EXEMPLE 3 : « SE DÉPLACER DANS SA COLLECTIVITÉ »

Énoncé de défi : Notre collectivité s'assurera de donner à toutes les personnes âgées les moyens de vivre de façon autonome à domicile si elles en sont capables.

Activités ou projets de ville intelligente :

- Utiliser des données géospatiales et démographiques pour mieux planifier les arrêts de transport en commun près des personnes qui ont les plus grands besoins et réacheminer le trafic afin de créer des zones piétonnières sécuritaires.
- Créer une application mobile pour aider les résidents âgés et leurs aidants à mieux coordonner le transport à destination et en provenance des différents points d'intervention et de service.
- Dans le cadre d'un projet pilote, offrir aux personnes âgées des capteurs portables dont les données peuvent être consultées par les fournisseurs de soins de santé, dans le but de promouvoir des habitudes de vie saines, d'encourager la marche et de permettre la surveillance continue et en temps réel des niveaux d'activité.

Indicateurs possibles des progrès réalisés en vue de l'atteinte des résultats :

- Hausse du taux d'utilisation de l'application mobile.
- Hausse du taux d'adoption des dispositifs portables chez les personnes âgées.
- Réduction de la distance moyenne et maximale de marche jusqu'au service de transport en commun.
- Réduction du nombre de visites à l'urgence des personnes âgées.
- Augmentation de 25 % du nombre de personnes âgées vivant de façon autonome.

### EXEMPLE 4 : « VIVRE DANS UN ENVIRONNEMENT SAIN »

Énoncé de défi : Notre collectivité mettra en œuvre des mesures préventives pour réduire de 40 % le risque de dommage causé par les inondations et permettra à tous les résidents vivant dans des zones à risque d'avoir recours à ses mesures.

Activités ou projets de ville intelligente :

- Installation de capteurs environnementaux pour surveiller le débit d'eau.
- Mise en œuvre d'un système intégré d'intelligence artificielle pour orienter la prise de décisions relativement aux avis d'inondation afin de prévoir et d'atténuer les répercussions des inondations.

- Développement d'une application en ligne conviviale qui se sert des renseignements transmis par le système d'aide à la décision pour prévenir les résidents locaux du débit dangereux d'une rivière, en plus de fournir de l'information sur des mesures préventives et des liens vers les médias sociaux.
- Collaboration avec les stations locales de radio et de nouvelles dans le but de diffuser fréquemment des mises à jour et des alertes sur les niveaux de l'eau et d'aviser les résidents n'ayant pas de connexion sans fil.

Indicateurs possibles des progrès réalisés en vue de l'atteinte des résultats :

- Délais de réponse plus rapides de la part des services publics : intervenants d'urgence, autorités des travaux publics et des transports, notamment.
- Diminution d'année en année du risque d'inondation, selon les évaluations menées par une organisation tierce accréditée.
- Réduction des coûts réels ou modélisés des dommages causés par les inondations.
- Diffusion accrue des mesures préventives grâce à l'utilisation de l'application par les résidents.
- Utilisation des données générées en tant que fondement pour l'élaboration de nouvelles politiques d'aménagement du territoire, ce qui se traduit par une croissance et un développement résilients au climat.

### EXEMPLE 5 : « S'ÉMANCIPER ET FAIRE PARTIE INTÉGRANTE DE LA SOCIÉTÉ »

Énoncé de défi : Notre collectivité s'assurera que tous les sans-abri peuvent être accueillis pour la nuit et veillera à ce que tous les résidents vulnérables aient accès aux services, aux activités et aux programmes reconnus pour diminuer le risque de devenir sans-abri.

Activités ou projets possibles de ville intelligente :

- Création d'une plateforme mobile et numérique qui permet aux organismes communautaires sans but lucratif, aux premiers intervenants et aux fournisseurs de services municipaux d'accéder à des renseignements en temps réel sur les refuges ayant des places disponibles.
- Fourniture d'outils personnalisables aux refuges et aux centres de services pour permettre l'apprentissage en ligne et aider les résidents à suivre une formation et à trouver des emplois.
- Création d'une plateforme en ligne qui permet aux résidents qui sont à risque de devenir sans-abri d'avoir accès à des services communautaires personnalisés.

Indicateurs possibles des progrès réalisés en vue de l'atteinte des résultats :

- Hausse du taux d'adoption et d'utilisation de la plateforme numérique et mobile.
- Réduction à zéro du nombre de personnes refusées dans des refuges au cours d'une nuit donnée.
- Pourcentage des utilisateurs de refuges qui participent à des activités d'apprentissage en ligne.
- Réduction des taux liés aux utilisateurs chroniques et occasionnels de refuges.
- Taux d'adoption et d'utilisation de la plateforme en ligne, et taux d'aiguillage par les services communautaires participants.



## EXEMPLE 6 : « VIVRE UNE VIE ACTIVE ET SAINE »

Énoncé de défi : Notre collectivité sera 50 % plus active et plus saine et elle réussira à diminuer de façon appréciable l'incidence des maladies chroniques.

Activités ou projets de ville intelligente :

- Création d'une application « de rencontre » sportive et récréative qui permet aux personnes d'organiser spontanément des jeux, des courses et des séances d'exercice et d'entraînement, et de réserver des installations communautaires.
- Utilisation de l'approche de jeux « gamification » pour les choix d'habitudes de vie saines : relier de vrais incitatifs, comme des points de récompense, à des dispositifs portables de suivi de l'activité.
- Création d'un marché en ligne qui permet de mettre en contact des producteurs locaux et des préparateurs d'aliments participants, y compris ceux situés dans des immeubles de la collectivité, comme les écoles, les hôpitaux et les édifices gouvernementaux.

Indicateurs possibles des progrès réalisés en vue de l'atteinte des résultats :

- Hausse du taux d'utilisation de l'application de rencontre.
- Hausse du taux d'utilisation des installations communautaires.
- Augmentation d'année en année de la participation à l'approche de jeux « gamification ».
- Réduction des taux d'effets indésirables sur la santé qui sont associés au manque d'activité.

## QUI PEUT ÊTRE CANDIDAT?

Le Défi des villes intelligentes est ouvert aux collectivités de toute taille et de partout au Canada. Les candidats doivent représenter une collectivité identifiable et doivent être responsables des services dans cette collectivité.

Les organismes suivants peuvent participer au Défi des villes intelligentes :

- Les municipalités et les administrations locales et régionales créées en vertu d'une loi provinciale ou territoriale;
- Les collectivités autochtones, dont les collectivités des Premières nations, et les collectivités des Inuits et des Métis (p. ex. bande de Première Nation et conseils tribaux, collectivités faisant partie d'un accord d'autonomie gouvernementale ou d'une entente sur les revendications globales, ou Nation métisse);
- Une combinaison d'organismes énoncés ci-haut.

Une collectivité ou un groupe de collectivités ne peut présenter qu'une candidature dans cette compétition.

Les collectivités qui ont l'intention de proposer leur candidature sont invitées à communiquer avec [Infrastructure Canada](https://www.infrastructurecanada.ca) à [infrc.sc-vi.infrc@canada.ca](mailto:infrc.sc-vi.infrc@canada.ca) aussitôt que possible afin de confirmer leur admissibilité.

## PROCESSUS ET CHRONOLOGIE



Nous encourageons les collectivités à communiquer avec [Infrastructure Canada](http://Infrastructure Canada) à [infc.sc-vi.infc@canada.ca](mailto:infc.sc-vi.infc@canada.ca) pour toute question sur le processus.

Infrastructure Canada consulte présentement les dirigeants, les collectivités et les organisations autochtones pour finaliser la conception d'une compétition spécifique aux collectivités autochtones qui reflétera leur réalité et leurs enjeux uniques. Les collectivités autochtones sont également éligibles à faire compétition pour tous les prix de la compétition en cours selon le processus et les échéanciers présentés dans ce guide.

## CANDIDATURE

Pour entamer le processus du Défi des villes intelligentes, les candidats doivent mobiliser les résidents de leur collectivité en vue de leur demander quels sont les problèmes les plus persistants et les plus importants qu'ils rencontrent. Ces consultations les aideront à définir leur Énoncé de défi.

Après avoir rédigé leur Énoncé de défi, les candidats devront élaborer les idées et activités qui constitueront leur proposition au Défi des villes intelligentes. L'annexe du présent document contient les questions qui seront dans le formulaire de mise en candidature, des instructions pour aider à remplir le formulaire et les critères d'évaluation.

Les candidats ont jusqu'au 24 avril 2018 pour remplir leur candidature et la déposer sur la [plate-forme de Défi Impact Canada](https://impact.canada.ca/fr/defis/villes-intelligentes) (la Plate-forme) (<https://impact.canada.ca/fr/defis/villes-intelligentes>).

Nous encourageons les candidats à communiquer avec [Infrastructure Canada](http://Infrastructure Canada) à [infc.sc-vi.infc@canada.ca](mailto:infc.sc-vi.infc@canada.ca) avant la date limite pour toute question sur l'admissibilité et les autres exigences relatives aux candidatures.

Au besoin, les questions et les réponses seront affichées sur la [Plate-forme](https://impact.canada.ca/fr/defis/villes-intelligentes) (<https://impact.canada.ca/fr/defis/villes-intelligentes>).

## SÉLECTION DES FINALISTES

Après avoir vérifié l'admissibilité des candidatures, Infrastructure Canada en affichera un résumé sur la [Plate-forme](https://impact.canada.ca/fr/defis/villes-intelligentes) (<https://impact.canada.ca/fr/defis/villes-intelligentes>). Les candidats publieront la version intégrale en ligne.

Des experts du gouvernement et de l'extérieur de la fonction publique examineront les candidatures admissibles, qui seront ensuite évaluées par un jury indépendant.

Le jury sélectionnera les finalistes d'ici l'été 2018. Chaque finaliste recevra une subvention de 250 000 dollars pour élaborer sa proposition définitive.

## PROPOSITION DÉFINITIVE

Les finalistes devront élaborer une proposition entièrement réalisable dans laquelle ils décriront tous les volets de la conception, la planification et la gestion de projet de leur proposition. Chaque proposition doit présenter une solide analyse de la proposition comportant des jalons et des résultats mesurables clairement établis. Les finalistes devront aussi présenter leur stratégie de données et de rapport, en faisant les liens appropriés à l'Optique des changements climatiques et le Cadre de compilation des avantages communautaires en matière d'emploi d'Infrastructure Canada. L'optique des changements climatiques sera appliquée seulement aux propositions liées à la mitigation des changements climatiques et à l'adaptation aux changements climatiques.

Pendant l'élaboration de leur proposition, les finalistes devront également officialiser les partenariats avec les organisations qui les aideront à réaliser leur projet, et définir la structure de gouvernance de leur projet.

Ces propositions devront être présentées à l'hiver 2019. Les critères d'évaluations et la date limite pour le dépôt des propositions définitives seront rendus publics au moment de l'annonce des finalistes.

## SÉLECTION DES GAGNANTS

Infrastructure Canada affichera toutes les candidatures sur la [Plate-forme \(https://impact.canada.ca/fr/defis/villes-intelligentes\)](https://impact.canada.ca/fr/defis/villes-intelligentes).

Comme les candidatures préliminaires, les propositions définitives seront examinées par les experts avant d'être évaluées par le jury. Les évaluations porteront sur la faisabilité du projet, la solidité de l'analyse de rentabilisation et la clarté des liens avec les résultats décrits dans l'énoncé du défi.

Le jury sélectionnera les gagnants d'ici le printemps 2019.

## MISE EN ŒUVRE

Les gagnants recevront un prix en argent sous la forme d'ententes de contribution avec Infrastructure Canada. Les paiements seront effectués lorsque les projets atteindront les différents jalons démontrant les progrès réalisés vers les résultats.

Les gagnants devront maintenir une relation étroite avec Infrastructure Canada tout au long de la mise en œuvre. Ils devront constamment surveiller les progrès réalisés et, si des mesures correctives s'avèrent nécessaires, collaborer avec Infrastructure Canada pour les appliquer.

La mise en œuvre devrait durer de deux à cinq ans selon la nature et la portée de la proposition définitive.

Nous recueillerons les leçons retenues pendant tout le processus du Défi des villes intelligentes auprès de tous les participants afin d'en faire bénéficier les collectivités canadiennes.

## PRIX

Les prix qui seront octroyés pour la présente compétition :

- Un prix d'au plus 50 millions de dollars  
Ouvert à toutes les collectivités, quelle que soit la taille de leur population
- Deux prix d'au plus 10 millions de dollars chacun  
Ouverts à toutes les collectivités dont la population\* est inférieure à 500 000 habitants
- Un prix d'au plus 5 millions de dollars  
Ouvert à toutes les collectivités dont la population\* est inférieure à 30 000 habitants

Infrastructure Canada consulte les dirigeants, les collectivités et les organisations autochtones pour finaliser la conception d'une compétition spécifique aux collectivités autochtones qui reflétera leur réalité et leurs enjeux uniques. Les collectivités autochtones sont également éligibles à faire compétition pour tous les prix de la compétition en cours.

Tous les finalistes recevront une subvention de 250 000 dollars pour élaborer leur proposition.

Les prix en argent seront remis dans le cadre d'ententes de contribution conclues avec Infrastructure Canada.<sup>1</sup>

Nous encourageons les candidats à chercher d'autres sources de financement afin de renforcer l'incidence et la portée de leur proposition.

Les candidats qui ne gagnent pas une compétition peuvent présenter une nouvelle candidature ou une candidature révisée aux compétitions suivantes.

Le Défi des villes intelligentes compte trois compétitions, la première sera terminée au printemps 2019.

\* La taille de la collectivité est déterminée selon [les subdivisions du recensement de 2016](http://www12.statcan.gc.ca/census-recensement/2016/dp-pd/hltfst/pd-pl/Tableau.cfm?Lang=Fra&T=301&SR=1&S=3&O=D&RPP=25&PR=0&CMA=0&CSD=0&TABID=2) (<http://www12.statcan.gc.ca/census-recensement/2016/dp-pd/hltfst/pd-pl/Tableau.cfm?Lang=Fra&T=301&SR=1&S=3&O=D&RPP=25&PR=0&CMA=0&CSD=0&TABID=2>), qui correspondent aux limites des collectivités à des fins statistiques ou sont en grande partie alignées sur celles-ci. Deux collectivités ou plus peuvent s'associer pour présenter une candidature. Lorsque deux collectivités ou plus présentent une candidature ensemble, c'est la taille combinée de leurs populations qui servira à déterminer la catégorie de prix à laquelle elles sont admissibles. Une seule catégorie de prix peut être sélectionnée par candidat. Les seuils de population ne s'appliquent pas aux collectivités autochtones – celles-ci peuvent présenter une candidature dans toutes les catégories, quelle que soit la taille de leur population (sauf si elles s'associent à une collectivité non autochtone).

---

<sup>1</sup> En vertu des lois applicables au Québec, une municipalité retenue pour l'attribution d'une subvention ou d'un prix devra, conformément à ses obligations décrites dans la *Loi sur le ministère du Conseil exécutif*, obtenir l'autorisation préalable du gouvernement du Québec avant d'apposer sa signature sur toute entente relative à l'élaboration d'une proposition définitive ou pour la mise en œuvre du projet.

## SÉLECTION DES FINALISTES ET GAGNANTS

Les finalistes et les gagnants seront désignés par les membres du jury.

Le jury sera composé de personnes extrêmement compétentes originaires des quatre coins du pays, publiquement reconnues dans leur domaine, dont les qualités de chef de file ne sont plus à prouver et dont l'intérêt pour les enjeux publics ou la fonction publique est manifeste. Infrastructure Canada s'efforcera de refléter la parité entre les sexes et la diversité de la population canadienne dans le jury.

Le ministre de l'Infrastructure et des Collectivités sera chargé de nommer les membres du jury.

## NOTIFICATION DE CONFIDENTIALITÉ

Les renseignements personnels fournis dans le formulaire de demande sont recueillis aux fins du Défi des villes intelligentes conformément à l'Initiative Impact Canada. Conformément à la Loi sur la protection des renseignements personnels, chacun a droit à la protection et à la correction des renseignements personnels qui le concernent, et à l'accès à ces renseignements. De plus amples renseignements concernant la collecte, l'utilisation, la divulgation et la conservation des renseignements personnels figurent dans les fichiers de renseignements personnels portant sur les activités de sensibilisation (POU 938) et sur les communications publiques (POU 914) disponibles dans *Info Source* de Infrastructure Canada (<http://www.infrastructure.gc.ca/infosource/index-fra.html>). Si vous avez des préoccupations au sujet de la façon dont Infrastructure Canada traite vos renseignements personnels, vous avez le droit de déposer une plainte auprès du Commissaire à la protection de la vie privée du Canada.

## FORMULAIRE DE CONSENTEMENT ET D'AUTORISATION ET ANNEXE CONFIDENTIELLE

Comme la transparence et le partage des connaissances sont au cœur du Défi des villes intelligentes, tous les renseignements présentés pour la compétition seront accessibles au public. Des résumés de toutes les candidatures admissibles seront publiés sur la plate-forme de Défi Impact Canada, dans les deux langues officielles. De plus, les candidats devront afficher la version intégrale de leur candidature en ligne, dans la langue de leur choix. Par conséquent, ils devront signer un *formulaire de consentement et d'autorisation* et le joindre à leur candidature.

Dans certaines circonstances, il est possible qu'un candidat souhaite désigner comme confidentiels certains détails fournis dans sa candidature (p. ex. des renseignements sur un tiers). Le cas échéant, une « annexe confidentielle » peut être inclus dans la candidature.

## PROTOCOLE DE COMMUNICATION

Tous les candidats seront tenus de suivre un protocole de communication avec Infrastructure Canada, lequel décrit les rôles et responsabilités du gouvernement du Canada, des candidats et des finalistes du Défi des villes intelligentes. Le protocole complet sera inclus dans le formulaire de candidature. Un protocole de communication distinct sera transmis aux gagnants de chaque compétition.

## COORDONNÉES

On encourage les candidats à contacter [Infrastructure Canada](#) au début du processus d'élaboration de leur candidature pour poser leurs questions et s'assurer qu'ils sont sur la bonne voie.

Au besoin, les questions et les réponses seront affichées sur la [plate-forme de Défi Impact Canada](#).

Suivez le Défi des villes intelligentes sur [Twitter](#) et [Facebook](#) pour connaître les dernières nouvelles concernant le Défi.

Pour obtenir plus d'information sur la contribution du Défi au Plan investir dans le Canada ou au sujet d'Infrastructure Canada et de ses programmes, visitez le [site Web du Ministère](#).

Courriel : [infsc-vi.infsc@canada.ca](mailto:infsc-vi.infsc@canada.ca)

Twitter : [https://twitter.com/INFC\\_fra](https://twitter.com/INFC_fra)

Facebook : <https://www.facebook.com/TransportetInfrastructureauCanada/>

Plate-forme de Défi Impact Canada : <https://impact.canada.ca/fr/defis/villes-intelligentes>

Site Web d'Infrastructure Canada : <http://www.infrastructure.gc.ca/plan/cities-villes-fra.html>

## ANNEXE : INSTRUCTIONS DE LA CANDIDATURE

## SECTION I : RENSEIGNEMENTS SUR LE CANDIDAT

Cette section servira à valider votre admissibilité comme candidat. Elle sera affichée en ligne une fois la candidature retenue à la présélection.

**Question 1 :**

Veillez donner les renseignements suivants sur votre collectivité :

- Nom de la collectivité :
- Province ou territoire :
- Population :
- Collectivité autochtone : Oui/Non

**Conseils**

Les organismes candidats doivent représenter officiellement leur collectivité et y être responsables de la prestation de services. Les organismes suivants sont admissibles à la présentation d'une candidature :

- Municipalités et administrations locales ou régionales créées en vertu d'une loi provinciale ou territoriale;
- Collectivités autochtones, dont les collectivités des Premières nations, les collectivités des Inuits et des Métis (par exemple, conseils de bande, conseils tribaux et collectivités des Premières Nations relevant d'un accord d'autonomie gouvernementale ou d'une entente sur les revendications globales); ou
- Combinaison des organismes précités.

La taille de la population est fondée sur [les subdivisions de recensement de 2016](http://www12.statcan.gc.ca/census-recensement/2016/dp-pd/hltfst/pd-pl/Tableau.cfm?Lang=Fra&T=301&SR=1&S=3&O=D&RPP=25&PR=0&CMA=0&CSD=0&TABID=2) (<http://www12.statcan.gc.ca/census-recensement/2016/dp-pd/hltfst/pd-pl/Tableau.cfm?Lang=Fra&T=301&SR=1&S=3&O=D&RPP=25&PR=0&CMA=0&CSD=0&TABID=2>).

Des collectivités peuvent s'associer aux fins d'une candidature (ajoutez séparément chaque collectivité qui s'ajoute). Les entités régionales devraient avoir l'appui de leurs collectivités constitutives.



## Question 2 :

Veillez choisir une catégorie de prix :

- 50 M\$ (toutes les tailles de population)
- 10 M\$ (population de moins de 500 000 habitants)
- 5 M\$ (population de moins de 30 000 habitants)

## Conseils

Vous pouvez choisir une seule catégorie de prix :

- Les collectivités de toute taille peuvent choisir le prix de 50 millions de dollars.
- Seules les collectivités de moins de 500 000 habitants peuvent choisir le prix de 10 millions de dollars.
- Seules les collectivités de moins de 30 000 habitants peuvent choisir le prix de 5 millions de dollars.

Exemples :

- Une collectivité de 1 million d'habitants peut choisir le prix de 50 millions de dollars, mais non celui de 10 ou 5 millions de dollars.
- Une collectivité de 100 000 habitants peut choisir le prix de 50 ou 10 millions de dollars, mais non celui de 5 millions de dollars.
- Une collectivité de 10 000 habitants peut choisir le prix de 50, 10 ou 5 millions de dollars.
- Une collectivité autochtone de toute taille peut choisir n'importe quel prix.
- Une collectivité de 10 000 habitants qui s'associe à une collectivité de 100 000 habitants (pour un chiffre cumulé de population de 110 000 habitants) peut choisir le prix de 50 ou 10 millions de dollars, mais non celui de 5 millions de dollars.
- Une collectivité autochtone qui s'associe à une autre collectivité autochtone, quelles que soient les tailles de population en cause, peut choisir tout prix.
- Une collectivité autochtone de 7 000 habitants qui s'associe à une collectivité non autochtone de 25 000 habitants (pour un chiffre cumulé de population de 32 000 habitants) peut choisir le prix de 10 millions de dollars et celui de 50 millions de dollars. Ceci dit, elle ne peut pas choisir le prix de 5 millions de dollars.

Les chiffres de population sont fondés sur [les subdivisions de recensement de 2016](http://www12.statcan.gc.ca/census-recensement/2016/dp-pd/hlt-fst/pd-pl/Tableau.cfm?Lang=Fra&T=301&SR=1&S=3&O=D&RPP=25&PR=0&CMA=0&CSD=0&TABID=2) (<http://www12.statcan.gc.ca/census-recensement/2016/dp-pd/hlt-fst/pd-pl/Tableau.cfm?Lang=Fra&T=301&SR=1&S=3&O=D&RPP=25&PR=0&CMA=0&CSD=0&TABID=2>). Si la candidature émane de plusieurs collectivités, le cumul des populations détermine l'admissibilité.

La catégorie de prix choisie devrait également correspondre à la portée et à la taille des projets à financer avec le prix, tel que décrit dans votre proposition préliminaire.



## SECTION II : PROPOSITION PRÉLIMINAIRE

C'est la seule section de la candidature qui sera évaluée. Elle sera affichée en ligne une fois que la candidature est retenue à la présélection. Nous précisons les critères d'évaluation et la pondération de chaque élément de cette section pour votre information. Assurez-vous que vos réponses sont les plus complètes et précises possible et communiquez avec [Infrastructure Canada](https://www.infrastructurecanada.ca) à [infc.sc-vi.infc@canada.ca](mailto:infc.sc-vi.infc@canada.ca) si vous avez des questions ou des préoccupations.

### SOUS-SECTION 1 – DÉFINITION DU PROBLÈME (TOTAL DE 55/100)

#### Question 3 :

Veillez présenter votre énoncé de défi en une seule phrase orientant votre proposition préliminaire. Celui-ci devrait décrire le(s) résultat(s) que vous espérez obtenir. (50 mots maximum)

#### Conseils

Dans votre Énoncé de défi, vous devriez définir le(s) résultat(s) qui concernent un problème important dans votre collectivité et vous devriez préciser quel est votre but dans la mise en œuvre de votre proposition. Les résultats doivent être mesurables, ambitieux et réalisables par l'utilisation proposée des données et de la technologie connectée.

#### Critères d'évaluation

- L'énoncé de défi doit être mesurable, ambitieux et réalisable par l'utilisation proposée des données et de la technologie connectée

#### Pondération

40/100 (questions 3-4)



#### Question 4 :

Veillez décrire le(s) résultat(s) recherchés dans votre proposition selon l'énoncé de défi que vous élaborez. (2 500 mots maximum)

Cette section devrait comporter ce qui suit :

- Buts particuliers que vous espérez atteindre en mettant votre proposition en œuvre; vous devez justifier dans quelle mesure le(s) résultat(s) recherchés sont ambitieux et réalisables.
- Données de référence et preuves permettant d'établir la situation actuelle en lien aux éléments de mesure figurant dans votre Énoncé de défi, ainsi que le contexte du ou des résultats recherchés.
- Données étayant le choix de ce ou ces résultats par rapport à d'autres compte tenu des besoins de votre collectivité.
- Justification de l'adoption d'une approche de ville intelligente pour l'obtention du ou des résultats indiqués.
- Stratégie de mesure des progrès dans l'atteinte de résultats.

#### Conseils

Les propositions préliminaire devraient démontrer en quoi les données et la technologie connectée peuvent permettre l'atteinte d'un ou de plusieurs résultats significatifs et mesurables pour les résidents. Les renseignements de cette section devraient faciliter l'évaluation de votre Énoncé de défi. Il s'agit du facteur qui reçoit la plus forte pondération au moment du choix des finalistes.

#### Critères d'évaluation

- Le(s) résultat(s) doivent refléter les véritables besoins de la collectivité comme le démontre un ensemble probant de données et de preuves
- Le(s) résultat(s) sont ambitieux et réalisables
- Le(s) résultat(s) sont significatifs pour la collectivité et ses résidents
- Le rôle d'une approche de ville intelligente dans l'atteinte du ou des résultats est clairement expliqué et sert à justifier le choix des résultats privilégiés
- Le(s) résultat(s) sont mesurables

#### Pondération

40/100 (questions 3-4)



### Question 5 :

Veillez décrire comment les résidents de votre collectivité ont contribué à façonner votre Énoncé de défi. Décrivez vos plans pour continuer de les mobiliser et de les faire participer à votre proposition définitive. (1 500 mots maximum)

Cette section devrait comporter ce qui suit :

- Description de votre mobilisation antérieure auprès des résidents, des entreprises, des organisations et des autres intervenants sur les sujets liés à votre Énoncé de défi.
- Description de la rétroaction reçue par ces processus antérieurs de mobilisation.
- Liens entre l'énoncé de défi et la rétroaction reçue à l'occasion de votre mobilisation.
- Démonstration des efforts réalisés pour faire preuve d'inclusivité et pour refléter la diversité de la collectivité.
- Plans visant à poursuivre la mobilisation par l'élaboration et la mise en œuvre de cette proposition définitive.

### Conseils

Une consultation utile des résidents devrait se faire à tout stade du processus Défi des villes intelligentes. La mobilisation auprès des résidents et des autres intervenants peut s'inscrire dans un processus plus large (assemblée générale, consultation publique, comité consultatif citoyen, etc.), mais les problèmes abordés doivent contribuer à façonner la proposition préliminaire.

Les renseignements de cette section devraient démontrer que les résultats indiqués dans l'énoncé de défi traduisent les préoccupations et les besoins des résidents et que les résultats des activités de consultation et de mobilisation éclaireront et orienteront l'élaboration future de la proposition définitive.

### Critères d'évaluation

- Des activités pertinentes de consultation et de mobilisation ont eu lieu, ce qui démontre les efforts consentis en vue :
  - d'intégrer les points de vues des résidents à l'élaboration de l'énoncé de défi
  - de tenir compte des perspectives des divers intervenants de la collectivité au moment de préciser le(s) résultat(s) recherchés
  - d'encourager une forte participation par une large publicité et une accessibilité (moments choisis, information accessible, accessibilité physique, etc.)
  - d'inclure la diversité des points de vues et de représenter tous les segments de la collectivité.
- Des plans visant à maintenir la participation communautaire tout au long de l'élaboration et de la mise en œuvre de la proposition sont inclus et suffisants

### Pondération

15/100

## SOUS-SECTION 2 – DÉTAILS DE LA PROPOSITION PRÉLIMINAIRE (TOTAL DE 45/100)

### Question 6 :

Veillez décrire votre proposition préliminaire et les activités ou projets qui en font partie.  
(2 000 mots maximum)

Cette section devrait comporter ce qui suit :

- Activités ou projets prévus pour l'atteinte du ou des résultats indiqués dans l'énoncé de défi
- Liens clairs entre les projets indiqués et l'atteinte du ou des résultats.
- Portée et taille de chaque projet prévu dans votre proposition préliminaire avec une description indiquant en quoi il est faisable et approprié pour l'obtention du ou des résultats d'une manière significative, ambitieuse et transformatrice pour la collectivité.
- Mesures mises en place pour 1) rendre la proposition ouverte, interfonctionnelle, extensible et reproductible (ou description de votre plan en ce sens pour l'avenir au profit de votre propre collectivité et des autres collectivités canadiennes) et 2) pour rendre possibles d'autres utilisations de la technologie, de l'innovation et des données dans votre proposition.

### Conseils

Les propositions préliminaires peuvent comprendre plusieurs projets pour l'obtention du ou des résultats indiqués dans l'énoncé de défi. Ces projets pourraient viser des aspects différents du problème. Ils pourraient être réalisés indépendamment, mais chacun devrait contribuer à l'obtention du ou des résultats indiqués. La logique reliant les projets aux résultats devrait être claire. La description pourrait s'inspirer de la recherche, des leçons apprises, des expériences d'autres collectivités, des efforts antérieurs, etc.

Exemple : un Énoncé de défi qui vise l'obtention de résultats dans le domaine de l'itinérance pourrait comprendre un projet d'aide aux gens qui sont déjà sans abri (par exemple, application mobile pour relier les premiers intervenants et les fournisseurs de services communautaires et permettre une mise en correspondance rapide entre les services et les besoins urgents des itinérants), tout comme un projet devant aider les gens à risque d'itinérance (par exemple, possibilités d'apprentissage à distance utilisant la technologie à large bande dans les centres communautaires).

Cette phase du Défi des villes intelligentes décerne un nombre limité de prix, mais le processus entend avoir une incidence bien plus générale. Il est donc essentiel que les propositions retenues soient extensibles et reproductibles dans d'autres collectivités, d'où la possibilité de partager ce qui a été démontré comme donnant des résultats. Nous encourageons l'usage de données ouvertes, normes de l'industrie, libre architecture et systèmes ouverts.



## Critères d'évaluation

- La proposition préliminaire se qualifie comme proposition de ville intelligente : elle vise à obtenir des résultats positifs pour les résidents en faisant appel à la technologie connectée et aux données
- Elle peut permettre d'obtenir le(s) résultat(s) par une approche de ville intelligente
- Sa mise en œuvre est faisable compte tenu de sa portée et de sa taille
- La portée et la taille se prêtent à l'obtention du ou des résultats recherchés d'une manière :
  - significative pour la collectivité : la proposition préliminaire indique un problème mesurable au départ et un ou des résultats qui pourront se mesurer pendant la mise en œuvre; des données existent ou peuvent être recueillies qui formeront un cadre de référence pour mesurer les progrès
  - ambitieuse : la portée et la taille sont importantes sans être excessives et conviennent au candidat et à la catégorie de prix visée
  - transformatrice : les parties, processus et mécanismes de la proposition préliminaire favorisent un changement profond, systémique et durable et permettent d'envisager des effets à grande échelle pour les résidents de la collectivité
- La proposition est ou sera ouverte, interfonctionnelle, extensible et reproductible :
  - dans la mesure du possible, elle tient compte des normes ouvertes et est interfonctionnelle par rapport à l'infrastructure existante, etc.
  - dans la mesure du possible, elle ne lie pas indûment une collectivité à un fournisseur donné au point que cette collectivité et les autres ne puissent exploiter les données à d'autres fins grâce aux données ouvertes et aux outils d'analyse interne
  - la proposition préliminaire est pertinente, adaptable et appropriée à d'autres parties de la collectivité et à diverses autres collectivités canadiennes qui recherchent des résultats semblables
  - les solutions proposées sont robustes, souples, et peuvent s'adapter aux circonstances changeantes (croissance démographique, par exemple)
  - les composantes de la proposition préliminaire relèvent d'une approche prospective (choix de solutions utiles selon les circonstances futures qui ne sont pas seulement issus de la sélection de la solution la plus économique face aux besoins actuels, par exemple)
  - la technologie, l'innovation et les données de la proposition servent ou pourraient servir à d'autres fins (la mise en œuvre de la proposition jette les bases, par exemple, de l'adoption d'autres solutions technologiques plus avancées)

## Pondération

15/100

**Question 7 :**

Veillez expliquer en quoi votre proposition préliminaire appuie les objectifs, stratégies et plans à moyen et long termes de votre collectivité. (500 mots maximum)

Veillez donner tous les documents pertinents et établissez des liens et références clairs pour compléter votre réponse.

**Conseils**

Votre proposition préliminaire doit correspondre à une vision existante ou planifiée qui a les composantes d'une approche de villes intelligentes (c.-à-d. données et les technologies connectées). C'est dans ce cadre que doivent se dérouler l'élaboration et la réalisation des activités ou des projets. Votre proposition préliminaire doit être liée ou intégrée à des initiatives, des plans, des cadres, etc., qui sont déjà en cours dans votre collectivité.

**Critères d'évaluation**

- La proposition préliminaire correspond bien à une vision globale de villes intelligentes pour la collectivité (par exemple, la réalisation de la proposition complète d'autres initiatives)
- La proposition préliminaire s'imbrique aux efforts en cours, passés ou prévus visant à atteindre le(s) résultat(s), outre ceux de la proposition préliminaire
- La proposition préliminaire est ambitieuse par rapport à des initiatives en cours ou passées

**Pondération**

5/100



### Question 8 :

Veillez décrire l'état de préparation et la capacité de votre collectivité à réussir la mise en œuvre de votre proposition. (1 000 mots maximum)

Cette section devrait comprendre :

- L'expérience dans la réalisation de projets complexes (c.-à-d. multipartites, multidimensionnels) couvrant plusieurs secteurs d'activité et d'unités fonctionnelles.
- Les structures, processus et pratiques en place ou prévus pour gérer et mettre en œuvre des projets complexes couvrant plusieurs secteurs d'activité et d'unités fonctionnelles.
- Les forces et les éventuelles faiblesses de votre organisation pour ce qui est de gérer et de réaliser une proposition de ville intelligente, ainsi que les plans visant à corriger ces faiblesses afin de bien gérer la proposition et de la mener à bon terme.

### Conseils

Vous devriez continuer à développer votre état de préparation pour la suite du concours. Décrivez votre état de préparation à ce point, comme en témoigne votre expérience de la réalisation de projets complexes et les préparatifs que vous avez accomplis ou que vous prévoyez pour concrétiser votre proposition.

L'information communiquée dans cette section pourrait inclure la création ou l'affectation de postes supérieurs dédiés aux responsabilités définies pour gérer et encourager l'innovation à l'échelle de votre organisation. Elle pourrait aussi englober la création d'équipes spécialisées, comme des laboratoires d'innovation, en vue de faciliter la planification et l'exécution de projets expérimentaux ou novateurs.

Lorsque la candidature est présentée par plusieurs collectivités, décrivez les mécanismes permettant de gérer les divers intervenants (services municipaux, agents de la prestation des services) qui participent à la réalisation de la proposition.

### Critères d'évaluation

- Le candidat a déjà réalisé des projets de ville intelligente ou d'autres projets complexes, qui ont donné des résultats positifs et dont il a été possible de tirer des leçons
- Le candidat a mis en place, ou prévoit le faire, des structures, processus et pratiques organisationnels afin de mettre la proposition en œuvre
- Le candidat a pris des mesures, ou prévoit le faire, en vue de corriger les éventuelles faiblesses de son organisation

### Pondération

10/100



### Question 9 :

Décrivez comment vous prévoyez utiliser la subvention de 250 000 dollars si vous êtes sélectionné en tant que finaliste. Fournissez une ventilation globale des catégories de dépenses, avec leur justification. (500 mots maximum)

### Conseils

La subvention doit financer uniquement les activités qui ont un lien direct avec l'élaboration de votre proposition définitive. Ces activités peuvent, entre autres, comprendre la dotation, les services professionnels, les études de faisabilité, le renforcement des capacités, les projets pilotes à petite échelle, la mobilisation de la collectivité et les communications avec elle, les données et la formation pertinente.

Dans leur proposition définitive, les finalistes devront rendre compte de la manière dont la subvention a été réellement dépensée.

### Critères d'évaluation

- Les plans d'utilisation de la subvention reflètent une utilisation appropriée des fonds ainsi qu'un juste équilibre entre l'aide apportée de l'extérieur et le renforcement des capacités internes de l'organisation
- Le candidat est conscient des lacunes dans sa capacité de mise en œuvre et a commencé à les combler, ou à des plans pour le faire, à l'aide de la subvention ou d'autres moyens (par exemple en renforçant sa capacité de gestion et ses talents en TI, en créant des ressources ou des équipes dédiées pour soutenir l'innovation ou en complétant d'autres sources de financement consacrées à l'expérimentation et à l'innovation)

### Pondération

5/100





### Question 10 :

Décrivez les partenaires qui prennent ou prendront part à votre proposition. Si vous n'avez pas encore déterminé vos partenaires, expliquez le processus qui vous permettra de les sélectionner. (500 mots maximum)

Cette section devrait comprendre :

- Une description des partenaires existants (type d'organisation, activités, etc.), leur pertinence pour la proposition et leur contribution attendue au(x) résultat(s).
- Si les partenaires ne sont pas encore déterminés ou si vous pensez que vous aurez besoin de partenaires supplémentaires, décrivez le processus qui vous permettra de les sélectionner.

### Conseils

Les partenaires qui prennent part à la proposition doivent être nécessaires à sa réussite. Les partenaires peuvent, entre autres, provenir du secteur privé, du secteur caritatif, des services publics, du domaine de la recherche ou universitaire, de la société civile, de groupes ou organismes publics ou nationaux et d'incubateurs d'entreprises.

Les collectivités ne doivent pas nécessairement établir des relations commerciales avec des fournisseurs de technologie ou de services à ce point. Cette section doit plutôt donner des renseignements sur les processus (stratégies d'approvisionnement) mis en place pour intégrer les partenaires plus tard.

### Critères d'évaluation

- L'approche globale pour établir des partenariats est décrite, certains partenaires sont déterminés et tous les principaux intervenants sont cernés (il n'est pas nécessaire de confirmer en quelle capacité ils participeront exactement à ce point, mais ils ont manifesté leur volonté de s'associer à la proposition)
- Tous les partenaires cernés et prévus sont pertinents et ont des rôles et responsabilités clairs dans l'exécution de la proposition (les contributions attendues de chacun, comme les compétences, l'expertise et les ressources, sont incluses si elles sont connues)
- Les partenaires sont des organisations de divers types, selon le besoin de la proposition.
- Si des lacunes sont constatées dans l'approche de partenariat, les processus mis en place pour ajouter des partenaires reflètent des pratiques saines et des rôles et responsabilités clairs

### Pondération

10/100



### **Question 11 (annexe confidentielle) :**

Veillez fournir, uniquement si elle est requise, toute information confidentielle issue de tierces parties. L'information donnée dans cette section sera exonérée de l'exigence d'affichage en ligne. (500 mots maximum)

L'information provenant de tierces parties figurant dans cette section doit être complémentaire à celle fournie dans le reste de la candidature et doit se limiter aux détails jugés confidentiels. Veuillez indiquer clairement à quelle/s question/s se rapporte l'information fournie dans cette section.

### **Conseils**

L'un des objectifs du Défi des villes intelligentes est d'encourager la plus grande transparence possible entre les candidats, les candidats potentiels des futures rondes, les autres collectivités, les intervenants et avec le grand public.

Les résumés des candidatures, avec un lien vers la version intégrale des candidatures admissibles et les documents d'appui, seront affichés en ligne dans un souci de transparence et de partage des connaissances.

Cette question est la seule de la section II de la candidature qui n'est pas assujettie à l'exigence d'affichage en ligne.

### **Critères d'évaluation**

- Information à prendre en compte pour évaluer la question à laquelle elle se rapporte.
- Seuls les renseignements confidentiels doivent être inclus dans cette section.

## SECTION III : AUTRES EXIGENCES

Cette partie n'a pas d'incidence sur l'évaluation, mais elle est nécessaire pour remplir la candidature. Il n'est pas nécessaire d'afficher cette section en ligne, à l'exception des questions 12 et 13.

### **Question 12 :**

Résumez votre proposition préliminaire en un texte de 200 mots. Vous pouvez également fournir une image illustrant votre proposition préliminaire.

Ce résumé, accompagné de l'énoncé de défi, sera affiché en ligne dans les deux langues officielles.

Vous pouvez fournir votre résumé dans les deux langues officielles. Si vous le fournissez dans une seule langue officielle, Infrastructure Canada le traduira avant de l'afficher en ligne.

### **Conseils**

Vous avez l'occasion de présenter votre proposition préliminaire à un auditoire qui s'intéresse aux projets de villes intelligentes, tant au Canada qu'à l'étranger. Veillez à inclure les principaux éléments de votre proposition préliminaire afin d'attirer l'attention des lecteurs, notamment de partenaires susceptibles de s'associer à l'élaboration de votre proposition définitive. Ne répétez pas l'énoncé de défi, Infrastructure Canada l'utilisera comme titre de votre résumé.

Si vous fournissez l'image optionnelle, elle apparaîtra en ligne après l'énoncé de défi et votre résumé.

### **Question 13 :**

Fournissez un lien vers l'endroit en ligne où vous afficherez la version intégrale de votre candidature.

### **Conseils**

Afin d'atteindre l'objectif d'ouverture et de transparence du Défi des villes intelligentes et de stimuler le dialogue entre les résidents et les intervenants, toutes les candidatures admissibles devront être affichées en ligne par le candidat.



**Question 14 :**

Selon votre structure de gouvernance, veuillez donner des preuves de l'engagement des dirigeants de votre collectivité envers votre proposition préliminaire. Il peut s'agir d'une lettre de soutien portant la signature du ou des maires, du ou des chefs ou équivalents, d'une résolution du conseil, d'une résolution du conseil de bande, etc.

**Conseils**

Ce document doit clairement prouver que les dirigeants de la collectivité s'intéressent au(x) résultat(s) décrits dans l'énoncé de défi et s'engagent à soutenir votre proposition pendant toute la durée du concours. Vous pouvez décrire des éléments tels que la pertinence de la collectivité en tant que candidate au Défi des villes intelligentes, son état de préparation à se trouver sous les projecteurs nationaux et internationaux en tant que ville intelligente, l'engagement de l'organisation à apporter le soutien politique et logistique nécessaire, l'harmonisation avec la cible ou la vision locale ou régionale, la référence à des résolutions du conseil, etc.

Si la candidature vise plusieurs collectivités, un seul document global est nécessaire (par exemple, une seule lettre de soutien signée par le maire, chef ou équivalent de chaque collectivité).

**Question 15 :**

Veuillez nommer une personne-ressource pour la demande.

- Nom :
- Titre et affiliation :
- No. de téléphone :
- Courriel :

**Conseils**

Cette personne-ressource assurera la liaison et les communications avec Infrastructure Canada pendant tout le concours et doit pouvoir parler au nom du candidat sur toutes les questions relatives à la candidature. Le candidat pourra mettre cette information à jour en tout temps en communiquant avec Infrastructure Canada.

Lorsque plusieurs collectivités présentent la candidature ensemble, une seule personne-ressource est requise.

**Question 16 :**

Veuillez lire la notification de confidentialité, le formulaire de consentement et d'autorisation, et le protocole de communication et indiquer que vous y souscrivez.

## SECTION IV : QUESTIONS DE SONDAGE

Cette partie n'a pas d'incidence sur l'évaluation, mais elle est nécessaire pour remplir la candidature. Il n'est pas nécessaire d'afficher cette partie en ligne. Cette information vise à aider Infrastructure Canada à mieux comprendre le profil des candidats, à recueillir des données sur les collectivités et à améliorer et à modifier au besoin le Défi des villes intelligentes. Cette information peut être publiée pour les besoins de l'analyse statistique et des rapports, mais seulement les totaux seront utilisés (c.-à-d. les collectivités ne seront pas mentionnées). Vous pouvez fournir des estimations lorsque l'information est approximative ou n'est pas disponible.

### Question 17 :

Veillez fournir les renseignements suivants sur l'organisation :

- Équivalents temps plein (ETP) pour 2017 :
  - Nombre total d'ETP
  - Pourcentage du nombre total d'ETP consacrés à l'innovation
- Budgets de fonctionnement et d'immobilisations pour 2017 :
  - Budget de fonctionnement total
  - Pourcentage du budget de fonctionnement total consacré à l'innovation
  - Budget d'immobilisations total
  - Pourcentage du budget d'immobilisations total consacré à l'innovation

### Conseils

Cette information ne sera pas évaluée, mais elle aidera Infrastructure Canada à établir une base indiquant les investissements totaux des candidats en matière d'innovation. L'un des principaux objectifs du Défi des villes intelligentes est de permettre aux collectivités de renforcer leur capacité dans ce domaine. Si nous recueillons des données dès le début du projet, nous serons en mesure de suivre les progrès accomplis. Si les données précises ne sont pas disponibles, n'hésitez pas à fournir une estimation.

L'innovation désigne la prestation des services nouveaux ou considérablement améliorés; le développement de processus nouveaux ou considérablement améliorés qui contribue à l'efficacité et à l'efficience des processus, ainsi que le développement des structures nouvelles ou considérablement améliorées et les collaborations externes visant à gérer, à établir et à répondre à des objectifs stratégiques.

Par exemple, l'innovation peut comprendre le temps de gestion consacré à l'amélioration de la prestation du service et l'efficacité de l'organisation, l'expérimentation de nouvelles solutions et les investissements dans les nouvelles technologies, mais exclut les tâches administratives, les frais généraux, l'entretien, les opérations en cours, le remplacement normal du capital.

L'information contenue dans cette section doit uniquement indiquer l'organisation du candidat (c.-à-d. la municipalité, le gouvernement local ou régional ou la collectivité autochtone). Fournir uniquement des données quantitatives ici (nombres pour les ETP et montants en dollars pour les

budgets). Pour les besoins de la question, 1,0 ETP est égal à 80 000 \$ en salaire, y compris les avantages sociaux. Les données se rapportant à l'ETP sont parfois exprimées en fractions, représentant le temps consacré par les employés à ces activités.

Si votre candidature est soumise par plusieurs collectivités, ajoutez chaque collectivité séparément.

### Question 18 :

Veillez sélectionner le secteur prioritaire auquel est liée votre proposition préliminaire.

Si votre proposition préliminaire vise à obtenir des résultats dans plus d'un secteur, vous pouvez en choisir deux au maximum.

- Autonomisation et inclusion
- Débouchés économiques
- Mobilité
- Modes de vie sains et loisirs
- Qualité de l'environnement
- Sécurité et sûreté

### Conseils

Infrastructure Canada cherche à mieux comprendre les priorités des collectivités qui font une candidature Défi des villes intelligentes. Votre collectivité aura sans doute des priorités dans les secteurs énoncés, mais nous vous prions toutefois de vous limiter à deux dans la candidature auprès Défi des villes intelligentes.

**Autonomisation et inclusion :** les résidents bénéficient d'un soutien et ont la chance de contribuer à la collectivité. Voici des exemples de résultats dans ce secteur : réduction du taux d'itinérance, réduction du nombre d'enfants et de jeunes placés dans des institutions, meilleure intégration des nouveaux arrivants, réfugiés, jeunes, aînés, minorités visibles, etc. dans la collectivité; possibilités de participer aux processus/décisions démocratiques touchant la collectivité, ou d'en être informés.

**Débouchés économiques :** les résidents bénéficient d'une économie vigoureuse. Voici des exemples de résultats dans ce secteur : possibilités d'emploi accrues; réduction du temps de traitement des permis commerciaux; améliorations des niveaux de compétences de la main-d'œuvre locale, etc.

**Mobilité :** les résidents peuvent se déplacer en toute liberté dans la collectivité. Voici des exemples de résultats dans ce secteur : accessibilité accrue au transport public, réduction du temps de déplacement; réduction des bouchons de circulation.

**Modes de vie sains et loisirs :** les résidents peuvent mener une vie saine et active. Voici des exemples de résultats dans le secteur : meilleur accès au programme de loisirs; accès aux services de santé à distance; réduction des états de santé préoccupants.

Qualité environnementale : les résidents profitent d'un environnement sain. Voici des exemples de résultats dans le secteur : réduction des émissions de gaz à effet de serre, réduction des niveaux de contamination environnementale, préservation ou renouvellement des habitats.

Sécurité et sûreté : les résidents habitent dans une collectivité sûre et sécuritaire. Voici des exemples de résultats dans ce secteur : réduction des taux de criminalité; amélioration de la sécurité pour les femmes; meilleur temps de réponse aux urgences, etc.

### Question 19 :

Sélectionnez tous les systèmes/services qui devraient être touchés dans votre proposition préliminaire.

Il n'y a pas de limite quant au nombre de systèmes ou services communautaires que vous pouvez soumettre.

- Aménagement et urbanisme
- Arts et culture
- Déchets
- Développement économique
- Eau et eaux usées
- Éducation et formation
- Environnement
- Loisirs et parcs
- Routes et transport
- Santé publique
- Services d'urgence et forces de l'ordre
- Services sociaux
- Autre : veuillez préciser

### Conseils

Infrastructure Canada cherche à comprendre la distribution relative des systèmes et services de la collectivité dans les candidatures au Défi des villes intelligentes. Les collectivités disposent de systèmes et de services semblables. Vous pouvez sélectionner autant de systèmes et services que vous le désirez. Nous vous recommandons de mobiliser et de connecter des systèmes et services différents pour parvenir aux résultats.

Aménagement et urbanisme peut comprendre les permis de zonage et les règlements applicables.

Art et culture peut comprendre la langue, les bibliothèques et le patrimoine.

Déchets peut comprendre la collecte des déchets, les décharges, les programmes de recyclage et les installations, la réduction et la gestion des déchets.

Développement économique peut inclure la création d'emploi, la diversification économique, le recrutement des talents, la promotion du tourisme, les programmes d'attraction des investissements, les centres d'innovation et les accélérateurs.

Eaux et eaux usées peut inclure les égouts, les puits et les installations septiques, l'eau potable et l'eau dans l'environnement (zones humides, espace vert, plages, rivières, ruisseaux).

Éducation et formation peut comprendre les écoles, les collèges et les universités, l'éducation aux adultes et les programmes de formation.

Environnement regroupe les efforts d'atténuation et d'adaptation aux changements climatiques, l'atténuation des catastrophes, la gestion des biens naturels, la préservation de la biodiversité, de l'habitat et des espaces verts.

Loisirs et parcs peut inclure les installations et les services liés aux centres communautaires, aux centres de conditionnement physique et au sport.

Routes et transport peut inclure le stationnement, la sécurité routière, le transport public, l'entretien des routes et des trottoirs, la circulation, la planification du transport, les sentiers, les voies cyclables, les cours fluviaux et le transport aérien aux collectivités éloignées.

Santé publique peut comprendre les cliniques, les hôpitaux et les programmes de vie saine, les réponses aux urgences de santé publique et le contrôle des animaux et des insectes et animaux nuisibles.

Services d'urgence et forces de l'ordre peut inclure les services d'incendie, les soins paramédicaux ou les services de police et la préparation aux urgences.

Services sociaux peut inclure l'habitation, les services aux enfants, l'emploi et l'aide financière, les services aux aînés, aux immigrants et aux jeunes ainsi que la sécurité alimentaire.

### Question 20 :

Sélectionnez les technologies que devrait toucher votre proposition préliminaire.

Il n'y a pas de limite quant au nombre de technologies que vous pouvez sélectionner.

- Analyse de mégadonnées
- Analytique vidéo
- Applications mobiles
- Capteurs
- Données géospatiales
- Informatique en nuage
- Intelligence artificielle (IA)
- Internet des objets (IO)
- Technologie portable
- Plateformes de données ouvertes
- Plateformes de paiement
- Réalité augmentée ou réalité virtuelle
- Réseaux
- Solutions d'entreprise
- Surveillance de l'environnement
- Technologie d'assistance
- Technologies de la santé ou médicales
- Véhicules autonomes ou branchés
- Autre : veuillez préciser

### Conseils

Infrastructure Canada cherche à comprendre la gamme de technologies envisagées par les collectivités dans le cadre des candidatures Défi des villes intelligentes. Ce sont des technologies généralement associées aux projets de villes intelligentes.

Vous pouvez en choisir autant que vous le désirez. Nous vous recommandons d'utiliser différentes technologies pour atteindre les résultats visés.